



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les Clefs du Trésor

Nos dernières publications

Trésor Eco

Les inégalités d'accès aux crèches et leurs enjeux économiques, janvier 2023

La concurrence dans le marché français des communications électroniques, janvier 2023

La mesure de la consommation publique et ses enjeux pour 2020 et 2021, janvier 2023

Agnès Bénassy-Quéré

Assurance-chômage contra-cyclique : pourquoi?

Une boucle prix-salaires sur le sapin 2022?

Le retour d'une macroéconomie concrète et attentive aux enjeux du monde, Le Monde, décembre 2022

Introduction:

Assurance-chômage contra-cyclique: pourquoi?

Agnès Bénassy-Quéré

1. Les inégalités d'accès aux crèches et leurs enjeux économiques

Per Yann Le Floc'h

Adrien Massebieau

2. COP15 Biodiversité: le cadre général

Arthur Campredon

Eléonore Cecillon

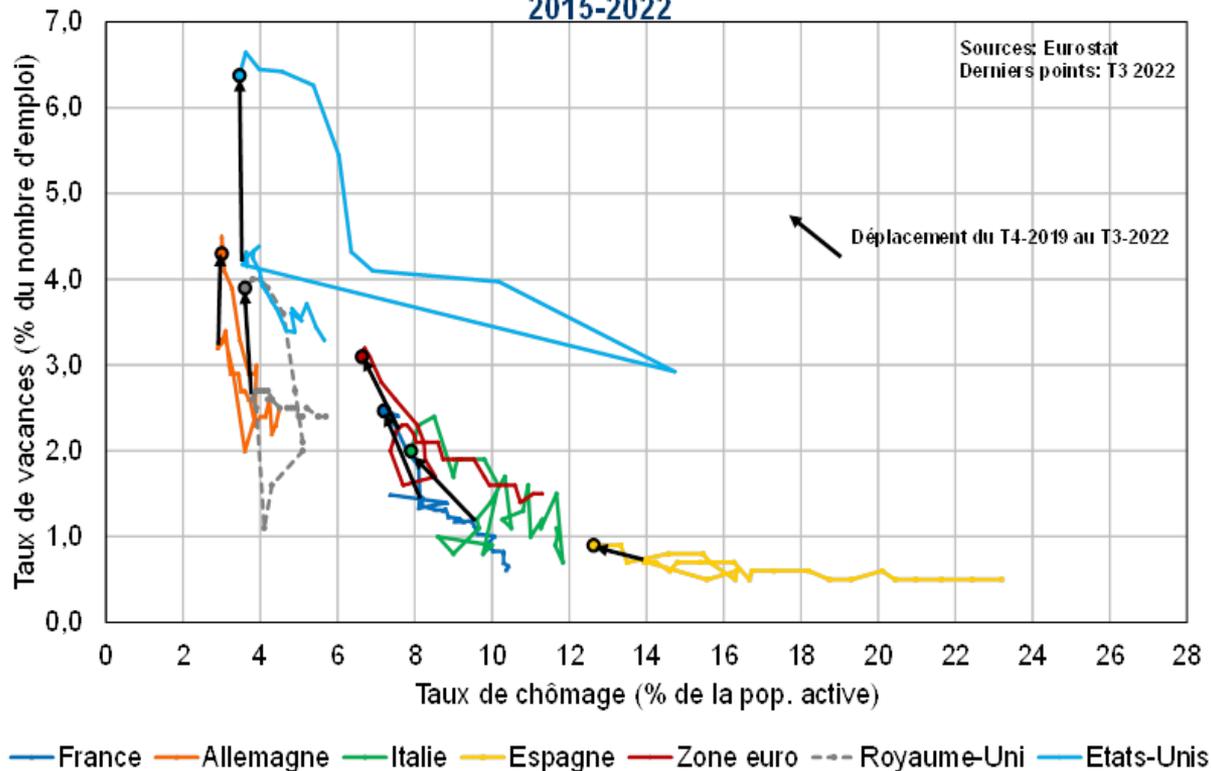
Julien Velud

Introduction: Assurance- chômage contra-cyclique : pourquoi ?

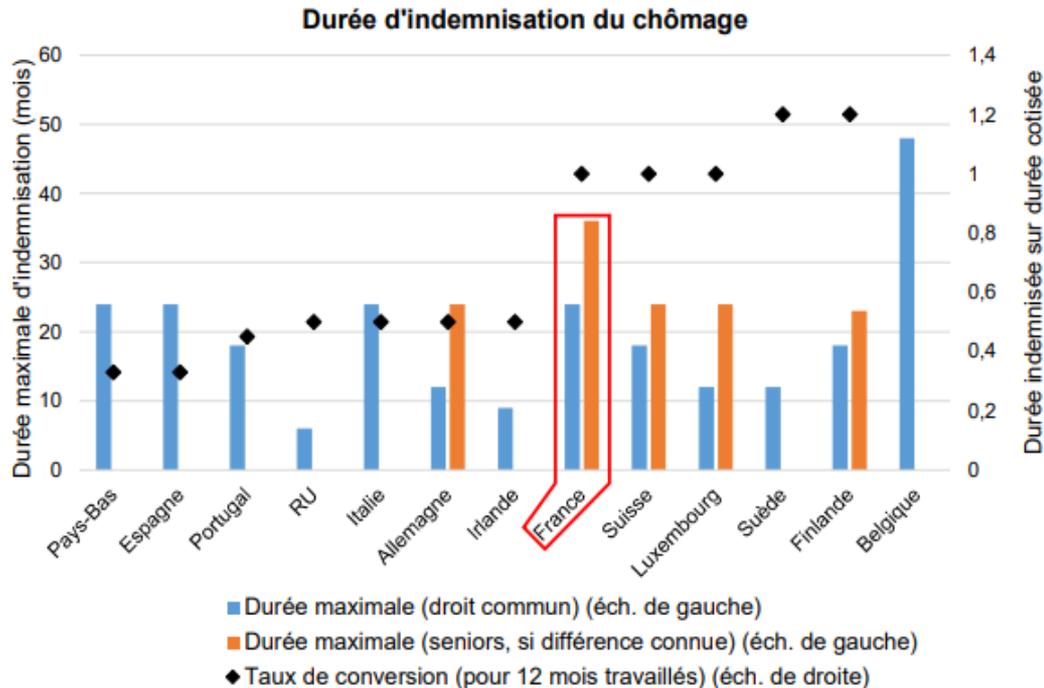
Agnès Bénassy-Quéré

Un problème d'appariement sur le marché du travail

Courbe de Beveridge 2015-2022



Le rôle de l'assurance chômage



Marinescu et Skandalis (QJE 2021): l'effort de recherche d'emploi augmente de 50% dans l'année qui précède la fin de l'indemnisation.

Le Barbanchon, Rathelot et Roulet (JPE 2019): raccourcir la durée potentielle d'indemnisation réduit le temps passé au chômage.

Qualité de l'emploi retrouvé: 2 effets contraires :

- Moindre sélectivité.
- Moindre pénalité liée à la durée au chômage.
- Empiriquement : pas d'effet significatif (Le Barbanchon, 2016; Fackler et al. 2019; Le Barbanchon et al. 2019)

Quels avantages à une assurance contracyclique ?

(Landais, Michailat et Saez, AEJ 2018)

Lorsqu'il y a **peu d'emplois vacants** sur le marché, les effets désincitatifs de l'assurance-chômage ont relativement peu d'impact sur le chômage agrégé.

- Si peu d'entreprises cherchent à recruter, un effort de recherche limité de la part d'une personne au chômage fait le bonheur d'un autre chômeur plus motivé

À l'inverse, **si de nombreuses entreprises cherchent à recruter**, alors le chômage diminue plus rapidement lorsque l'effort de recherche augmente.

- La recherche d'emploi des uns ne porte pas ombrage à la recherche des autres

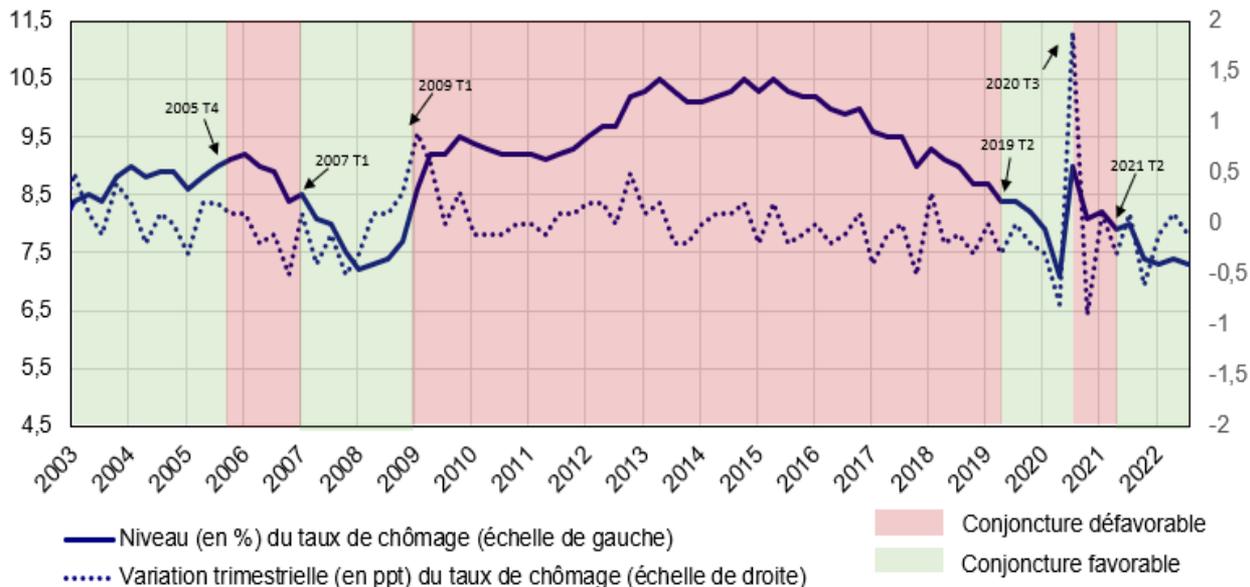
→ **Une assurance-chômage contracyclique : plus généreuse lorsqu'il y a peu d'emplois vacants.**

- Ex. Etats-Unis, Canada
- **Remplit mieux son rôle assurantiel** puisqu'elle protège mieux le travailleur dans les périodes où la probabilité de retrouver un emploi est faible
- **Taux de chômage** comme variable clé (plutôt qu'emplois vacants, flux entrées-sorties ou écart de production)

Décret n° 2023-33 du 26 janvier 2023, applicable du 1er février au 31 décembre 2023 :

Baisse de 25 % de la **durée potentielle d'indemnisation** lorsque, durant 3 trimestres consécutifs, le taux de chômage reste **en-dessous de 9 %** et ne connaît **pas de variation trimestrielle supérieure à 0,8 pt.**

Conjoncture du marché du travail (2003 - 2022) d'après les seuils définis par décret



1. Les inégalités d'accès aux crèches et leurs enjeux économiques

Per Yann Le Floc'h
Adrien Massebieau

Introduction

De quoi parle-t-on ?

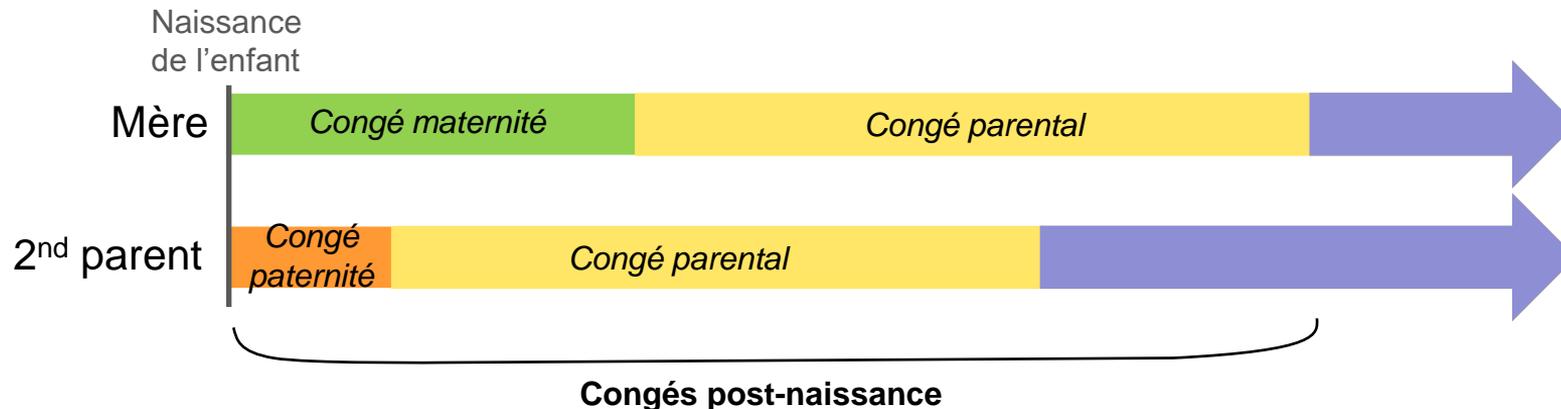
- Parmi les objectifs de la politique familiale en France : les politiques de garde d'enfants ont pour but de **participer à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle**.
- Pour cela, ces politiques visent à **soutenir l'activité professionnelle des parents** tout en **favorisant le développement des enfants** jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.
- Ces politiques regroupent l'ensemble des dispositifs de **congés post-naissance**, de **soutien financier** pour couvrir les frais de garde, et **d'offre de service** en crèche.
- Or, on constate actuellement un **déficit de places d'accueil en France**, qui pèse sur la capacité des familles à conjuguer activité professionnelle et éducation des enfants en bas âge.

Les modes de garde des jeunes enfants en France (1/2)

Quelques définitions

Lors de la naissance d'un enfant, les parents peuvent bénéficier de congés post-naissance :

- **Congé maternité** : 16 semaines indemnisées pour les deux premiers enfants,
- **Congé paternité ou second parent** : 28 jours calendaires,
- **Congé parental** : indemnisé jusqu'à 422€ par mois, pour une durée maximale de 6 mois par parent pour le 1^{er} enfant et jusqu'à 24 mois par parent à partir du 2^{ème} enfant.



Les modes de garde des jeunes enfants en France (2/2)

En résumé

	Garde informelle		Garde formelle			
Type de garde	Parentale	Non parentale	Garde individuelle		Garde collective	
Mode de garde	Par un parent inactif, à mi-temps, en congé parental ...	Par un proche (grands parents, voisin ...)	Garde à domicile	Assistante maternelle	Micro-crèche	Crèche
Aide monétaire	Éventuellement avec la PreParE	-	CMG de la PAJE			PSU
Crédit d'impôt	-	-	CI-SAP	CI-GEHD		

PreParE : prestation partagée d'éducation de l'enfant,

CMG de la PAJE : complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE),

PSU : Prestation de service unique,

CI-SAP : Crédit d'impôt service à la personne,

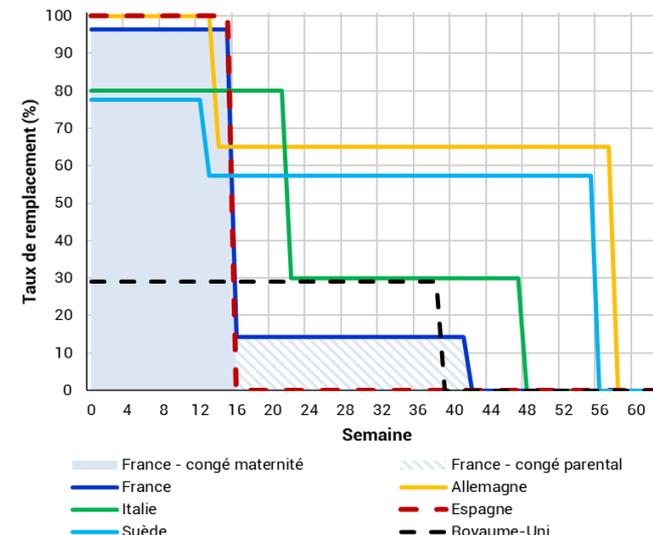
CI-GEHD : Crédit d'impôt garde d'enfant hors du domicile.

Modes d'accueil, congés : la France se distingue de ses voisins (1/2)

Des congés post-naissance globalement moins généreux que chez nos voisins

- En 2021, la durée totale du congé de maternité et parental potentiel payé pour une femme à la naissance d'un enfant s'élève à **42 semaines en France pour le premier enfant**, contre 51 dans l'OCDE et 64 en moyenne dans l'UE.
- En moyenne sur la durée totale du congé rémunéré, **le taux de remplacement du salaire brut antérieur pour une personne au salaire moyen est de 43% en France**, 30% au Royaume-Uni et 73% en Allemagne.
- Le congé parental est plus faiblement indemnisé en France que dans les autres pays.

Taux de remplacement et durée des congés à la naissance d'un enfant pour un femme



Source : Calculs DG Trésor sur données OCDE.

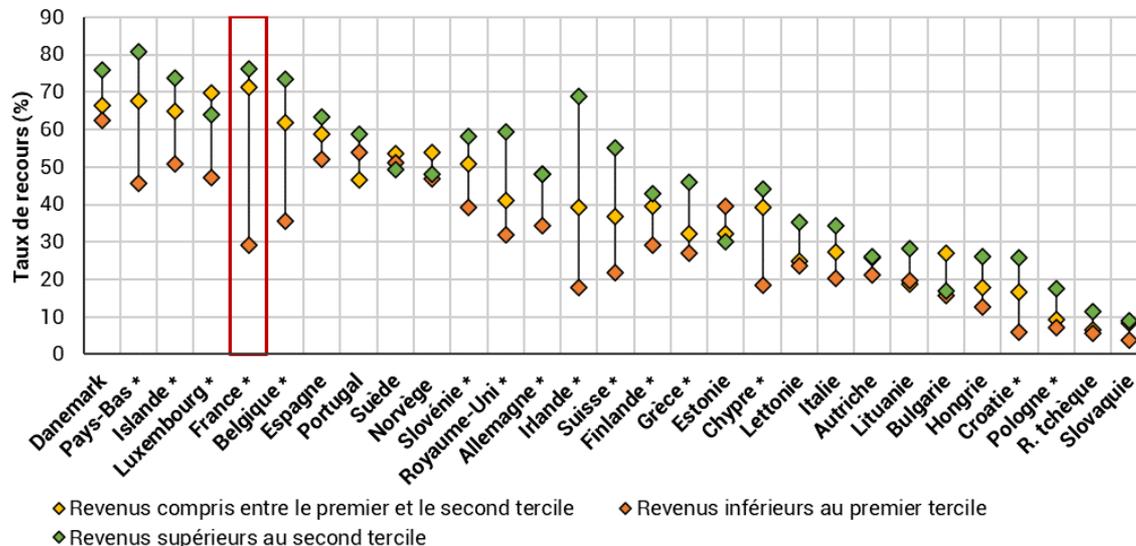
Modes d'accueil, congés : la France se distingue de ses voisins (2/2)

Inégalités économiques et accès aux dispositifs de garde formelle

- La France affiche un taux plus élevé de recours aux modes de garde formels : 60% des enfants de 0 à 2 ans, contre 39% en moyenne dans l'OCDE (ce taux n'apparaît pas sur le graphique).

- Cependant, le niveau de recours varie fortement avec le revenu disponible du foyer.

Recours à la garde en fonction du revenu disponible des parents

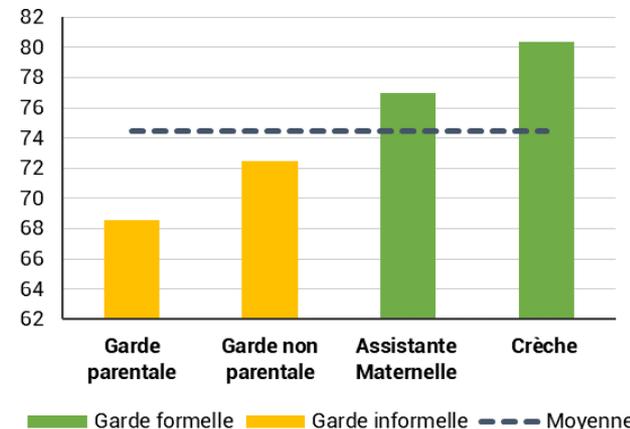


Source : Calculs DG Trésor sur données OCDE.

La garde formelle est bénéfique pour le développement de l'enfant

- Lors des premiers mois, la garde parentale a une influence positive pour les enfants.
- S'il n'intervient pas de façon trop précoce, **l'accueil formel a par la suite un impact positif sur le développement de l'enfant**, avec un effet particulièrement bénéfique de l'accueil collectif.
- **Les jeunes enfants issus de milieux modestes bénéficient davantage d'une garde en accueil collectif.**

Nombre de mots maîtrisés à 2 ans en fonction du mode de garde

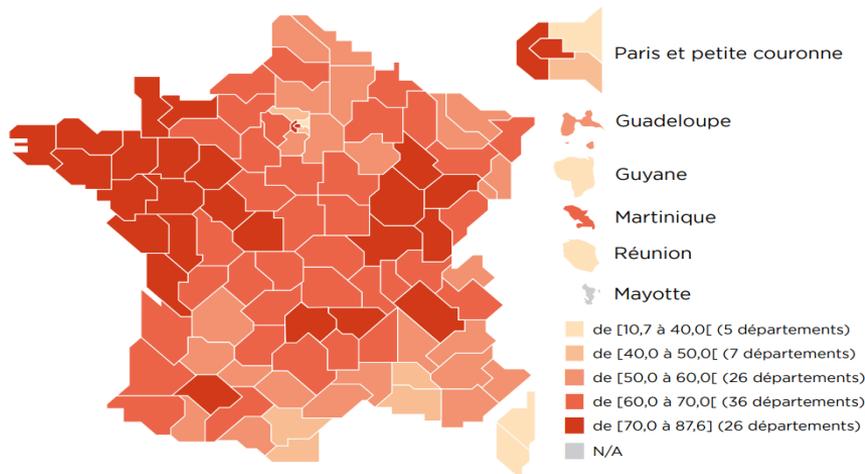


Source : Berger et al. (2021) *The Impact of Center-Based Childcare Attendance on Early Child Development: Evidence from the French Elfe Cohort Demography.*

Mais les enfants issus de milieux modestes bénéficient moins souvent d'un mode de garde formel

Pour des raisons d'offre d'accueil

Capacité théorique d'accueil en garde formelle pour 100 enfants en 2018

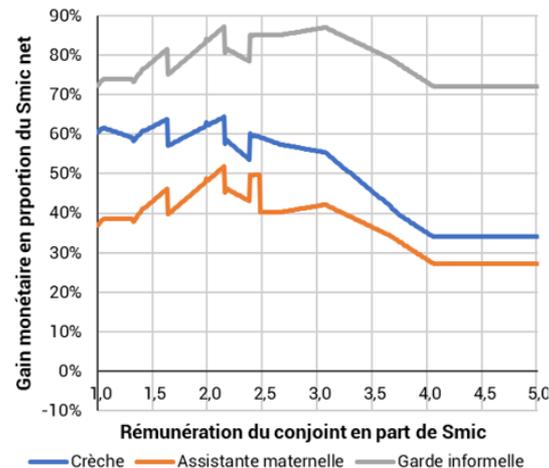


Source : Observatoire national de la petite enfance (2021), L'accueil du jeune enfant en 2020

Pour des raisons de demande d'accueil

Gain net à la reprise d'activité au Smic selon le revenu du conjoint

Si le parent ne bénéficiait pas de la PreParE.

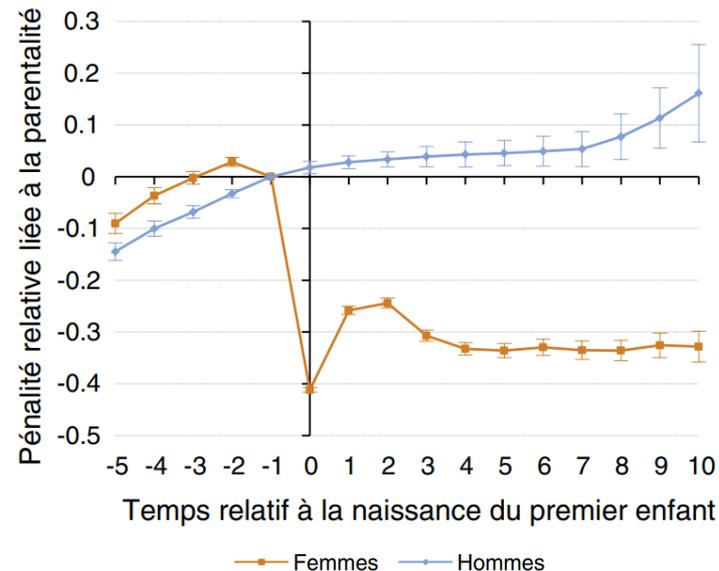


Source : Calculs DG Trésor sur législation 2022.

La garde parentale peut nourrir les inégalités entre les femmes et les hommes

- Pour garder leur enfant, les mères réduisent ou cessent leur activité professionnelle dix fois plus souvent que les pères, avec un fort effet sur leur carrière.
 - 155 000 à 175 000 places seraient nécessaires pour les enfants dont les parents arrêtent de travailler,
 - 94 % des bénéficiaires de la PreParE sont des femmes.
- La garde par les deux parents lors des premiers mois de l'enfant renforce l'implication des pères dans la durée et participé à rééquilibrer les tâches dans le couple.

Effet de la naissance du premier enfant sur le revenu salarial



Source : Meurs et Pora (2019), « Gender Equality in the Labour Market in France: A Slow Convergence Hampered by Motherhood »,

Pistes de réformes : gouvernance de l'offre de places d'accueil, congés parentaux, restes-à-charge

- Le renforcement de l'accueil collectif en crèche **nécessite d'améliorer la gouvernance de l'offre sur le territoire**, en définissant un chef de file parmi les nombreux acteurs concernés.
- Les places d'accueil auprès d'assistantes maternelles, moins coûteuses pour les finances publiques, **pourraient évoluer vers un mode d'exercice se rapprochant de l'accueil collectif**. Par exemple, les Maisons d'assistantes maternelles (MAM) permettent un exercice plus collectif de la garde.
- Enfin, afin d'accroître le recours à la garde formelle chez les familles modestes, **la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2023 prévoit une réforme du CMG**.

Vos questions

2. COP 15 Biodiversité : le cadre général

Arthur CAMPREDON, Eléonore CECILLON, Julien VELUD

La Convention sur la diversité biologique - CDB (1992-2022)

5
juin
1992

La **Convention sur la diversité biologique** (CDB) a été adoptée à l'issue du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, sous l'égide des Nations Unies et est entrée en vigueur en 1993. Elle compte à ce jour 196 Parties, à l'exception notable des États-Unis.

→ Cette Convention poursuit trois objectifs: (i) la conservation de la biodiversité, (ii) l'utilisation durable de ses composantes, (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

19
dec
2022

Les Parties à la CDB, réunies pour la COP 15 à Montréal, ont adopté le **cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**, qui fixe le cap à suivre par toutes les Parties pour leurs actions en matière de préservation et restauration de la biodiversité.

Il succède au plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et à ses 5 buts stratégiques et 20 objectifs dits d'Aichi.

→ Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal définit 4 objectifs à 2050 (A, B, C et D) et 23 cibles à 2030.

Un accord historique ambitieux obtenu à Montréal

Le cadre de Kunming-Montréal contient :

- Une **mission à 2030** claire, communicable et compréhensible par **tous** : « arrêter et inverser le déclin de la biodiversité », de sorte que la biodiversité soit plus élevée en 2030 qu'en 2020 ;
- La majeure partie des objectifs et cibles sont **quantifiés** et associés à un ou plusieurs indicateurs ;
- L'ensemble est adossé à un **mécanisme ambitieux de mise en œuvre**, permettant de faire un suivi régulier de la mise en œuvre des cibles et objectifs et de rectifier la trajectoire en augmentant l'ambition.



Près de **85%** des
priorités
françaises
apparaissent dans
l'accord de
Montréal

Principaux résultats obtenus

Engagements



- La **protection de 30 % des terres et de 30 % des mers** à l'échelle mondiale d'ici 2030 (le 30x30) ;
- La **réduction quantitative** (de moitié) d'ici 2030 **des risques** (et des usages) **liés à l'usage des pesticides et des engrais** ;
- **L'alignement des flux financiers privés et publics** sur les objectifs du cadre et l'intégration de ces objectifs par tous les secteurs;
- **L'identification et l'élimination des subventions néfastes** pour la biodiversité, avec une cible quantifiée à au moins 500Md\$ par an ;
- L'obligation pour les grandes entreprises de faire connaître leurs impacts, risques et dépendances à la biodiversité via des exigences de rapportage;

Une mobilisation inédite de la DG Trésor

Organisation des négociations



- Dans les négociations onusiennes, toutes les Parties ayant ratifié le traité international initial peuvent s'exprimer et elles doivent parvenir à un **consensus** ;
- La France est représentée par **l'Union européenne** et s'exprime à une seule voix.

Présentation de l'équipe



- **Equipe technique interministérielle** composée d'agents du MTECT, MEAE, MSR et MEFSIN.
- Mobilisation politique avec **quatre Ministres français** sur place (Transition écologique, Ecologie, Mer, Développement).
- Pour la première fois, la COP15 a mobilisé **quatre agents du Trésor**

2.1. La mobilisation des ressources financières (objectif D, cibles associées et décision)

Cible 19 : Les engagements financiers décidés à la COP 15

La cible 19 relative aux financements pour mettre en œuvre le cadre mondial post-2020 comporte deux objectifs chiffrés à atteindre :

1

Un objectif de **200 Mds USD** de financement de toutes sources (nationales, internationales, publiques et privées) à **mobiliser par an d'ici 2030**. Cette mobilisation doit contribuer à la mise en œuvre des plans d'actions et stratégies nationale de biodiversité.

2

Un objectif de **30 Mds USD de financements des pays développés à l'égard des pays en développement à atteindre en 2030, avec une étape intermédiaire de 20 Mds USD à 2025**.

Cela correspond à un triplement des financements internationaux actuels selon l'OCDE (8 Mds\$ en moyenne entre 2015 et 2020 ou 10 Mds\$ sur 2020).

Certains pays en développement (Groupe Afrique, Brésil et Argentine) demandaient un objectif de 100 Mds USD par an.

La cible vise en premier les pays développés, mais également d'autres donateurs : les multilatéraux (banques multilatérales et institutions financières), les « autres pays contributeurs » (dont potentiellement les Etats-Unis et les grands émergents) ou encore le secteur privé (implicitement mentionné), pour lesquels le potentiel de financement est en grande partie inexploité.

Il conviendra pour la France et les pays développés de veiller à ce que l'ensemble des sources de financements augmentent, en complément de l'effort sur la finance bilatérale (APD).

Cible 18 : réduction des subventions néfastes pour la biodiversité

La cible 18 fixe l'objectif d'identifier d'ici à 2025 les incitations et subventions néfastes pour la biodiversité et de les éliminer.

Elle prévoit également de renforcer les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

La cible 18 prévoit un montant de réduction de 500 Mds USD par an d'ici à 2030 (qui correspond aux estimations de 2020 du total mondial selon l'OCDE).

Priorité pour réduire les pressions sur la nature et dégager des ressources financières supplémentaires, identifiée par la mission IGF-IGEDD sur le financement de la future Stratégie nationale biodiversité.

Mise en œuvre au niveau national:

- Identification avec le rapport IGF-IGEDD
- Trajectoire de suppression en cours de définition

Cibles 14, 15, 16: L'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et stratégies d'entreprises

Cible 14

Pleine intégration de la biodiversité dans le secteur public et toutes les activités économiques (politiques, réglementations, processus de planification et de développement, stratégies d'éradication de la pauvreté, évaluations environnementales stratégiques, études d'impact sur l'environnement, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité) **en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du cadre post 2020.**

Application à « tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité ».

Cible 15

Intégration de la biodiversité dans le secteur privé.
→ Développer le rapportage extra-financier des entreprises sur leurs impacts et dépendances à la biodiversité, le long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et valeurs de leur portefeuille.

Bien que le terme « obligatoire » n'apparaisse pas dans la version finale, les Etats doivent s'assurer que le rapportage est réalisé effectivement par les grandes entreprises, les entreprises multinationales et les institutions financières. Le détail de la cible précise les exigences attendues de ces entreprises.

Cible 16

Intégration de la biodiversité par les consommateurs
→ 1^{ère} référence à la surconsommation au niveau international
→ Favoriser les modes de consommation plus durables

La cible 15 : une petite révolution

Cible 15

La cible 15 établit **de manière inédite** une obligation pour chacune des Parties d'établir un **cadre de reporting obligatoire pour ses grandes entreprises, ses entreprises actives à l'internationale et ses institutions financières** sur ses risques, impacts et dépendances à la biodiversité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

La cible 15 est donc révolutionnaire à plusieurs titres :

- 1) **Son caractère obligatoire** qui tranche avec les communiqués G7/G20 par exemple qui en général se restreignent à un discours vague et peu prescriptif ;
- 2) **Le champ des données extra-financières** à publier de la part des entreprises et des institutions financières ; en effet il s'agit de la première fois que la France et l'UE parviennent à cranter un reporting en double matérialité et qui mentionne la notion de chaîne de valeur. La cible 15 aidera grandement à **faire levier** dans d'autres instances sur ces sujets d'une importance cruciale.

Mise en œuvre

Contexte européen



La **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive), adoptée au niveau européen sous Présidence française, complétée de son standard E4 relatif à la biodiversité en cours d'adoption, fournit un cadre au niveau européen qui permet de mettre en œuvre la cible à partir de 2025.

➔ Il faudra également maintenir la pression sur les autres juridictions pour que le cadre qu'elles mettront en place respecte bien les dispositions de l'accord et de diffuser notre standard E4 en cours d'adoption au niveau européen comme moyen d'implémenter la cible.

Contexte français



La France dispose **d'une forte longueur d'avance sur l'UE et sur le reste du monde grâce au reporting 29 LEC**, les institutions financières françaises peuvent commencer à montrer la voie notamment en termes de métriques et indicateurs afin de diffuser notre vision et nos valeurs – en particulier la double matérialité.

Création d'un nouveau fonds, dédié exclusivement à la biodiversité, au sein du FEM

- La COP a invité le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à créer en 2023 un fonds d'affectation spéciale (Fonds mondial pour la biodiversité) dédié exclusivement au soutien et à la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité jusqu'en 2030, pouvant recevoir des contributions publiques et privées.
- Une évaluation des progrès accomplis dans le fonctionnement et le rendement du fonds d'affectation spéciale sera réalisée pour les prochaines COP et il est prévu d'en organiser un bilan (échelle, accessibilité, rapidité de décaissement) lors de la COP 18.
- La stratégie de mobilisation des ressources sera évaluée lors de la COP 16 afin de l'harmoniser au cadre mondial de la biodiversité et de s'assurer qu'elle offre une base solide pour orienter les pays en développement et les autres acteurs vers la mobilisation de ressources. La COP16 devra décider si le fonds d'affectation créé sous le FEM constitue un nouveau fonds mondial pour la biodiversité pérenne ou si un autre fonds séparé doit être créé.



Sa mise en œuvre sera décidée en juin 2023 (conseil) et août 2023 (Assemblée Générale)

Fiche d'identité du FEM

1. **Président:** Carlos Manuel Rodriguez (Costa-Rica; nommé en juin 2020 - mandat de 3 ans)
2. **Création:** 1991 (au moment de la préparation du Sommet de Rio de 1992) – Siège à Washington
3. **Mandat:** Mécanisme financier de 5 conventions internationales : la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) et la Convention de Minamata sur le mercure
4. **Organisation:** Assemblée de 184 pays membres; Conseil de 32 membres (France à sa propre chaise)
5. **Fonctionnement:** le FEM travaille avec 18 agences accréditées (PNUD, BERD, AfDB, AsDB, BM, IADB...)
6. **Activité de financement:** Depuis 1991, le Fonds a approuvé plus de 5 000 projets, dans 170 pays.
7. **Zones d'opération:** Asie (30%), Afrique (26%), Amérique latine et Caraïbes (26%) et Asie centrale et Europe (8%)
8. **Ressources financières:** 30,05 Mds\$ depuis 1991
9. **Dernière reconstitution (FEM-8):** 5,3 Mds\$ (mi-2022 à mi-2026; +30% par rapport à FEM-7)
10. **Contribution FR:** 298 M€ sur FEM-8 (216 M€ sur FEM-7; +38%). La France est le 6^{ème} contributeur.

Conclusion et prochaines étapes

Conclusion

1

Polarisation des négociations multilatérales:

La COP15 a été marquée par des clivages importants à la fois sur l'ambition du cadre mondial et sur la question financière. La forte pression exercée par le groupe de pays affinitaires des « mégadivers », dont le discours sur la responsabilité des pays développés sur perte de biodiversité, inspiré des **enceintes climat**, a fortement influé sur les débats et devrait vraisemblablement perdurer.

2

Dynamique des négociations:

Le résultat final de cette COP15 a été obtenu grâce à une **présidence chinoise particulièrement active en fin de COP** (avec l'appui du Canada), à la mobilisation de l'UE et des pays affinitaires ambitieux, ainsi qu'à un **effort important consenti sur les engagements financiers.**

3

Rôle de la France:

La France a joué un **rôle particulier** dans ce résultat à travers le nombre de ses négociateurs et en tenant une position claire et ambitieuse dès la PFUE puis lors du conseil européen et jusqu'au bout en intra européen à Montréal.

Prochaines étapes (1/2)

1

Outreach auprès des autres pays et promotion dans la diplomatie environnementale

- Toutes les Parties doivent maintenant **décliner l'accord au niveau national** en préparant des plans stratégiques nationaux ou *National Biodiversity Strategy Action Plans* (NBSAPs) et des plans de financements (*National Biodiversity Finance Plans*).
- Plusieurs initiatives ont été lancées pour **accompagner les pays en développement** dans l'élaboration de ces documents :
 - **BIOFIN**, initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
 - **NBSAP Accelerator**, initiative de la Colombie
 - **HAC 2.0** (High Ambition Coalition for Nature and People) : pour aider à la mise en oeuvre du "30 x 30"
- ✓ Etablir un **dialogue pour promouvoir et opérationnaliser l'accord** dans tous les pays
- ✓ **Tirer profit de l'agenda international et des sommets à venir** : réunions de printemps du FMI et Banque mondiale, G7/G20, Sommet sur le pacte financier Nord/Sud de juin, échéances OCDE

Prochaines étapes (2/2)

2

Déclinaison nationale de l'accord

- **Premier volet de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB-3)** publié en mars 2022 pour la période 2022-2030 :
 1. Protéger et restaurer la nature
 2. Accompagner la transition écologique des activités humaines les plus néfastes
 3. Sensibiliser, former et mobiliser la société au service de la biodiversité
 4. Pilotage transversal, appuyé par la connaissance
 5. Financements
- **Intégration de l'accord COP15** dans le second volet (mars 2023) :
 - Définition d'une trajectoire de réduction des subventions dommageables (cible 18)
 - Intégration de la biodiversité dans les documents publics et les stratégies d'entreprises et mobilisation du secteur privé (cible 14 et 15)
 - Augmentation des financements dédiés à la biodiversité, y compris les financements internationaux (cible 19)





L'équipe du Trésor le 19 décembre à
4h30 du matin...

Vos questions

Merci de votre attention

www.tresor.economie.gouv.fr

